



Envoi à l'étranger / accouchement imminent...

Par **Louis19160**, le **23/11/2010** à **13:43**

Bonjour,

Ma copine doit accoucher en Mai prochain, manque de bol ça tombe juste dans la période d'un salon se déroulant en Allemagne et pour lequel mon entreprise exige ma présence. Nous sommes seuls dans la région, pas de beaux parents ni d'amis à proximité. Il m'est impensable de laisser ma copine seule au terme de sa grossesse en étant pas à ses cotés en cas de soucis ou d'accouchement.

Je l'ai annoncé à mon patron dès que nous avons su qu'elle était enceinte afin qu'il trouve une solution pour gérer son salon.

Là nous en reparlons et il me dit : " c'est impossible je ne peux pas me passer de toi, tu te débrouilles, tu n'as qu'à le faire déclencher, ça se fait maintenant sans problème."

Je lui réponds : " C'est une chose qui arrive une fois dans la vie, je souhaite y assister"

Son ultime réponse : " si tu accordes plus d'importance à ça qu'à la survie de l'entreprise tu n'as qu'à me donner ta lettre de démission, je n'ai pas à laisser un évènement comme ça agir sur le fonctionnement de l'entreprise donc c'est le salon ou la démission ! C'est comme ça c'est pas autrement !"

Dans cette entreprise 3 personnes peuvent me remplacer mais bien sûr elles ne souhaitent pas y aller...

Ma question est : Peut il m'obliger à me rendre sur ce salon si je ne le souhaite pas ?

Si je lui propose de faire un effort et de me rendre sur le salon à la seule condition qu'il mette à ma disposition un moyen de retour express à ses frais (billet d'avoin) Est il en droit de refuser ?

Doit il me payer ce billet retour ?

Bien évidemment il est hors de question que je donne ma démission...

D'avance merci pour votre aide,
Louis